



## CONDITIONS DE PARTICIPATION

La formation en intervention d'urgence ferroviaire, prévue du 28 septembre au 2 octobre 2026 à Maple Ridge, en Colombie-Britannique, comprendra des activités en salle de classe et sur le terrain. Certaines des activités sur le terrain nécessiteront la capacité de porter un appareil respiratoire dans une combinaison étanche, de monter sur des wagons et des citernes et de réaliser des activités d'intervention d'urgence, notamment déplacer du matériel d'intervention et l'utiliser dans des scénarios impliquant des fuites provenant de conteneurs ou de navires.

Dans le cadre du processus d'inscription, il est reconnu que **(NOM DU/DE LA STAGIAIRE EN LETTRES MOULÉES)**

\_\_\_\_\_ ne fait l'objet d'aucune restriction l'empêchant de participer aux activités susmentionnées.\*

Organisation parrainant le/la stagiaire : \_\_\_\_\_

Personne autorisant la participation du/de la stagiaire : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**\*NOTE** : S'il existe des considérations ou des circonstances particulières, elles doivent être précisées à l'Association des chemins de fer du Canada avant que le dossier d'inscription soit rempli.

**SOUSSION DU FORMULAIRE** : Veuillez remplir le formulaire et le retourner par courriel à Brianna Bowman, au [bbowman@railcan.ca](mailto:bbowman@railcan.ca).